

Séminaire DOM

Session planification

12 avril 2018



Photo : T. Degen/Terra



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

1. Actualités loi NOTRé



Photo : T. Degen/Terra



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

PPL Ferrand

- Déposée le 21 décembre à l'Assemblée nationale
- Examinée le 30 janvier à l'Assemblée nationale
- Examinée le **17 avril au Sénat**
- En procédure accélérée
- Propose :
 - Mise en place d'une **minorité de blocage** possible jusqu'à **2026** pour les communes membres de **communautés de communes** qui **n'exercent pas déjà ces compétences** (25 % des communes représentant 20 % de la population peuvent bloquer le transfert « eau » et « assainissement » au niveau intercommunal),
 - Exercice de l'**ensemble des composantes de l'assainissement dont pluvial et ruissellement**, dès lors qu'un EPCI exerce de plein droit la compétence assainissement,
 - **Suppression du seuil de 3 EPCI-FP** pour le maintien des syndicats



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

2. Économie : observatoire national des coûts et étude de récupération des coûts pour l'état des lieux 2019



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Photo : T. Degen/Terra

Contact : Maude JOLLY

maude.jolly@developpement-durable.gouv.fr

Observatoire national des coûts

- Rappel des objectifs du projet :
 - obtenir un outil national référençant une estimation de coûts moyens des mesures DCE avec comme niveau de précision minimal le référentiel OSMOSE
 - tous les domaines sont concernés : milieux aquatiques, assainissement, industries et artisanat, agriculture, déchets, pollutions diffuses hors agriculture, ressource, gouvernance et connaissance, inondations.
 - mutualisation des connaissances entre bassins en matière de coûts de références des mesures OSMOSE pour faciliter le chiffrage des programmes de mesures 3e cycle
- ➔ Outil d'aide à la planification pour les agences et offices de l'eau.
- Il est envisagé de mettre ces données à la disposition du public dans un second temps.



Observatoire national des coûts

- Avancement du projet :
 - Recensement des coûts disponibles dans chaque bassin en 2017
 - Consolidation d'une première base de données sous format excel en 2017
 - Priorisation des mesures par les services de planification fin 2017 – début 2018
- Enquête de priorisation
 - But : identifier les mesures prioritaires sur lesquelles concentrer les efforts du groupe économie pour consolider l'observatoire des coûts national
 - Une première exploitation statistique a été réalisée sur la base des programmes de mesures 2^e cycle des bassins métropolitains et ultramarins. Les services de planifications ont été interrogés pour lister les mesures qui leur semblaient prioritaires pour le 3^e cycle
 - Seule la Guadeloupe avait fourni des résultats exploitables à temps

Observatoire national des coûts

- Résultats de l'enquête de priorisation :
 - 12 sous-domaines sont ressortis prioritaires pour les deux cycles (2016-2021 et 2022-2027) et 15 supplémentaires pour le 3e cycle. Aucune mesure de gouvernance ou de connaissance n'est jugée prioritaire.
 - Il a été décidé de ne pas retenir les quelques mesures qui n'ont été estimées prioritaires que pour le second cycle DCE.
 - L'ensemble des **27 sous-domaines** évoqués précédemment est retenu. Ce sont les 59 types d'actions OSMOSE correspondantes qui feront l'objet d'une consolidation de l'observatoire en vue du chiffrage des programmes de mesures 3e cycle.
- Listes exhaustive des mesures retenues disponibles dans le compte-rendu du GT économie du 16 janvier 2018.
- Si vous constatez des manques pour vos bassins, n'hésitez pas à vous manifester !

Observatoire national des coûts

- Suites du projet :
 - **consolider la base** pour les 27 sous-domaines prioritaires retenus afin d'avoir au moins une fourchette de coûts référencée pour chacune d'entre elles. L'observatoire des coûts sera alors un recueil dans lequel les services de planification pourront venir piocher les valeurs pertinentes selon la construction de leurs programmes de mesures.
 - Pour faciliter ce choix, il convient de **préciser d'où viennent les coûts** (sources) et si possible **les méthodes de calculs utilisées, l'échelle** à laquelle la mesure s'applique (masse d'eau, sous-bassin...) et sur quels **types de masses d'eau** le coût a été obtenu.
 - Le format actuel de l'observatoire des coûts (fichier excel) ne semble pas très lisible pour tous et donc facilement utilisable et valorisable. Il est proposé de **compléter des fiches actions déjà existantes** par une rubrique sur les coûts qui synthétiserait toutes les informations utiles au planificateur (assiette, type de masse d'eau, coût moyen, fourchette de coûts...)

Observatoire national des coûts

- Suites du projet :
 - Il convient à présent d'**affiner le travail de chiffrage unitaire** pour chacun des 59 types d'actions retenus. Les mesures ont été balayées en séance du GT économie de janvier et pour chacune d'entre elles, un mode d'acquisition/consolidation des chiffrages a été discuté.
 - L'organisation du travail acté et la répartition des sujets entre chaque bassin est disponible dans le compte-rendu : un sous-domaine = une agence ; coûts obtenus par des remontées de terrain, études dédiées, stages, rapprochement avec les services d'aides des agences, OSMOSE...
- La démarche retenue sera présentée lors du GT SDAGE du 15 mai 2018 et un point d'avancement sera également fait lors du prochain GT économie du 24 mai 2018



Observatoire national des coûts

Projet co-piloté par la DEB et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- Contact DEB : Maude JOLLY (maude.jolly@developpement-durable.gouv.fr)
- Contact AERMC : Audrey ROPARS (Audrey.ROPARS@eaurmc.fr)



Étude nationale de récupération des coûts

- Analyse exigée par la DCE à mettre à jour pour l'état des lieux 2019. Les objectifs principaux sont :
 - Analyser la durabilité des services publics d'eau et d'assainissement
 - Rendre compte de l'équité du financement de l'eau en étudiant les flux financiers entre acteurs
- Pour le 3^e cycle DCE : réalisation d'une seule et même étude pour tous les bassins français
 - mutualisation des moyens humains et financiers
 - harmonisation des méthodologies entre bassin

Étude nationale de récupération des coûts

- Lancement de l'étude en janvier 2018 pour 15 mois
 - Phases 1 à 6 : livrables d'ici décembre 2018
 - un rapport complet pouvant être intégré directement dans les états des lieux, une synthèse par bassin
 - une synthèse au niveau national
 - Phase 7 plus exploratoire pour le premier trimestre 2019
- Des données récoltées en amont du lancement de l'étude par la DEB.
- Échanges directs entre le prestataire et les bassins pour les demandes complémentaires

Étude nationale de récupération des coûts

- Liste des contacts pour les bassins ultramarins à jour ?
 - Guadeloupe :
 - Office de l'eau : Sophie KANOR
 - DEAL : Vanessa MARTIN
 - Guyane :
 - Office de l'eau : Franck CHOW-TOUN
 - Martinique :
 - Office de l'eau : Gaëlle HIELARD
 - DEAL : Olivier BOURGEOIS
 - Mayotte :
 - DEAL : Caroline MAUDUIT, Simon PRADEAU, Céline THIRIAT, Hairia ABDALLAH, Ylang CHEVALERAUD
 - Réunion :
 - Office de l'eau : Johan LEBON, Alexandre MOULLAMA
 - DEAL : Audrey BONNEFOY, Franck Lustenberger, Manuel RODICQ, Cécile LEPAN



Étude nationale de récupération des coûts

- Retour du COPIL n°2 du 10 avril 2018
 - Présentation par le prestataire de l'avancée de leurs travaux et des premiers résultats rassurants de la phase 1 : estimation des coûts et des recettes des services liés à l'utilisation de l'eau
 - Exploitation des bases de données nationales DGFip croisées avec SISPEA pour les SPEA en régie, exploitation des données de l'INSEE pour les DSP
 - Premières analyses réalisées à l'échelle nationale pour le moment mais globalement une bonne représentativité de la population, en particulier pour les régies.
- Le prestataire n'a pas encore contacté les bassins ultramarins pour compléter leurs bases et commencer les premières analyses aides-redevances

Étude nationale de récupération des coûts

- Retour du COPIL n°2 du 10 avril 2018
 - Réaffirmation du raisonnement en autorisations d'engagement plutôt qu'en crédits de paiement
 - Prise en compte ou non des frais de fonctionnement agences/offices à trancher : discussion lors du prochain GT économie du 23 mai (possibilité de visio)
 - Liste des coûts compensatoires possibles envoyée par le bureau d'études : chaque bassin doit indiquer ceux qui semblent pertinents sur son territoire en remplissant le tableau préparé

Étude nationale de récupération des coûts

Prochain rendez-vous : 3^e COPIL le **19 juin 2018**

13h30-16h30, possibilité de visio

- Étude co-pilotée par l'AFB et la DEB
 - Contact AFB : Jeanne DEQUESNE (jeanne.dequesne@afbiodiversite.fr)
 - Contact DEB : Maude JOLLY (maude.jolly@developpement-durable.gouv.fr)
- Étude réalisée par le bureau d'études IRREDD
 - Fady HAMADE (hamade.fady@ireedd.com)
 - Pauline JANVIER (pauline.janvier@ireedd.com)



3. Points sur les échéances à venir



Photo : T. Degen/Terra



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Actualités eaux souterraines

- 3 méthodes DOM pressions-impacts (annexe guide EDL 2019 et site pression de l'AFB)
 - méthode pour l'analyse pression-impact des pesticides et nitrates sur les eaux souterraines en DOM pour l'état des lieux de la DCE 2019
 - méthode pour l'analyse pression-impact des prélèvements sur les eaux souterraines en DOM pour l'état des lieux de la DCE 2019
 - méthodologique visant à évaluer les pressions ponctuelles d'origine industrielle sur la qualité des eaux souterraines à l'échelle de la MESO en DOM
- Révision de la circulaire de 2012 d'application de la directive fille ESO en cours : sollicitation formelle des services courant avril 2018.



État des lieux

Élaboration en 2018, association des acteurs en 2019 et adoption fin 2019

Avancement, questionnement, difficultés ?



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Novembre 2018 : consultation du public et des assemblées – DCE et DI

Contexte

Public : période de 6 mois du **2 novembre 2018** au **2 mai 2019**

Assemblées : **période de 4 mois à partir du 2 novembre 2018.**

Pour la DCE et la DI la consultation portera sur :

- le « **calendrier et le programme de travail** » indiquant les modalités d'élaboration ou de mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du troisième cycle.
- la « **synthèse provisoire des questions importantes** » qui se posent au niveau des bassins pour la gestion de l'eau.

Pour la directive inondation, la consultation portera en complément aussi sur les **évaluations préliminaires des risques d'inondation (EPRI)** et les **territoires à risque important d'inondation (TRI)** arrêtés au préalable par les préfets coordonnateurs de bassins.

Novembre 2018 : consultation du public et des assemblées – DCE et DI

Note et Vade-Mecum DCE validés en CNP du 29 mars dernier.

Transmission rapide aux services, signature suite à la sortie du décret SDAGE-SAGE.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Octobre 2018 : rapportage et bilan intermédiaire du PDM

Bilans intermédiaires des programmes de mesures

Article R. 212-23 du code de l'environnement :

« Dans un délai de trois ans suivant la publication du programme pluriannuel de mesures, le préfet coordonnateur de bassin présente au comité de bassin une synthèse de la mise en œuvre de ce programme, identifiant, le cas échéant, les difficultés et les retards constatés et proposant les mesures supplémentaires nécessaires. Ces mesures supplémentaires sont arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin après avis du comité de bassin. »

La synthèse de la mise en œuvre du programme de mesures **ne traitera que de l'état d'avancement des mesures et pas de l'amélioration de l'état des eaux.**

- Pas d'obligation nationale de mise en œuvre de mesure supplémentaires
- Éléments de langage nationaux sur les freins rencontrés : économie, gouvernance, hydromorphologie, pollutions diffuses.

1. Echéance de rapportage 22 décembre 2018

□ Bilan à mi parcours du PdM 2016-2021- Article 15 DCE

- ✓ Dans un délai de 3 ans après l'adoption des SDAGE, les Etats membres présentent un rapport intermédiaire décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures prévu
- ✓ Montrer les progrès réalisés au niveau des types de mesures clés (KTM) et non à la mesure individuelle
- ✓ Reprise partielle du schéma de rapportage RBMPPOM de 2016
- ✓ Pré remplissage par la Commission de certains champs
- ✓ Reprise des consignes de 2016 en grande partie
- ✓ Texte national de 4000 caractères pour qualifier les progrès et annoncer les principaux obstacles → **Discussion en GT SDAGE le 13 avril**

1. Echéance de rapportage 22 décembre 2018

- **Bilan à mi parcours du PdM 2016-2021**- Article 15 DCE
 - La valeur de l'indicateur « nombre de masses d'eau pour lesquelles une mesure est prévue (sur cette pression) dans le PdM 2016-2021 » à rapporter en 2018 correspond au « nombre de masses d'eau sur lesquelles une mesure est prévue entre 2018 et 2021 » (puisque le bilan est réalisé à partir de données récoltées début 2018).
 - Valeur à rapporter par **KTM** :

Nombre de masses d'eau sur lesquelles **au moins une** mesure est « identifiée PDM » ou « prévisionnelle » début **2018**
 - **Sera discuté et validé en GT SDAGE le 13 avril.**

1. Echéance de rapportage 22 décembre 2018

□ Nouvelles substances ESU au titre de la DNQE

- ✓ Rappel article 3 : 12 substances (34 à 45) avec effet à compter du 22/12/2018 font l'objet de l'établissement au + tard le 22/12/2018 d'un PdS supplémentaire et un PdM préliminaire rapportés à la Commission européenne à cette même date
- ✓ Etablissement programme de surveillance complémentaire
 - ✓ Substances et stations présentes dans le RCS 2^e cycle 2016-2021
 - ✓ Pas encore de données de surveillance, ne permet pas d'indiquer si la substance dégrade => peu de champs à renseigner
- ✓ Programme préliminaire de mesures
 - ✓ Beaucoup de champs optionnels

□ Rapportage

- ✓ Reprise du schéma monitoring pour mise à jour substances et stations
- ✓ Et reprise partielle du schéma RBMPPOM

2. Calendrier prévisionnel du rapportage 2018

□ Juin 2018 -11 et 12 juin

- ✓ Validation guide européen par les Directeurs de l'eau
- ✓ Guide en français comportant les consignes et les tests français de rapportage
- ✓ Documents et informations sur Forge : projet PdM intermédiaire 2018

□ Septembre 2018

- ✓ Mise à disposition des outils de rapportage par la Commission
- ✓ Mise à jour de la plate forme de rapportage française (base de données, outils de conversion en xml, QA/QC) et développement de l'automatisation des statistiques nationales par l'AFB

□ Octobre - novembre

- ✓ Génération des xml finaux par les bassins à partir de la plateforme rapportage
- ✓ Edition des statistiques par bassin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

2. Calendrier prévisionnel du rapportage 2018

□ 1^{er} au 14 décembre

- ✓ Contrôles interbassins et génération d'une note par l'AFB
- ✓ Edition des statistiques de niveau national

□ 17-18 décembre

- ✓ Dépôt des fichiers xml validés et contrôlés sur Forge par l'AFB
- ✓ Livraison à la Commission européenne par la DEB
- ✓ Envoi d'une NAF accompagnée des accusés de réception au SGAE

4. Discussions relatives au réexamen de la DCE



Photo : T. Degen/Terra



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Cadre, calendrier et positionnement de la Commission

Contexte

Le texte de la directive cadre sur l'eau impose un **ré-examen** au plus tard dix-neuf ans après sa date d'entrée en vigueur (soit 2019).

- **Ré-examen** : diagnostic réalisé par la Commission, proposition de modification du texte le cas échéant,
- **Révision** : processus législatif modification du texte.

Questionnements communs des directeurs de l'eau :

- **Comment gérer le 3ème cycle au vu de ce ré-examen (notamment les masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état en 2027) ?**
- **Que se passe-t-il après 2027 ?**



Cadre, calendrier et positionnement de la Commission

R
É
-
E
X
A
M
E
N

Calendrier du ré-examen de la DCE

- 2017-2018 : évaluation par la Commission des SDAGE 2ème cycle
- Mi – 2019 : rapport d'évaluation de la commission sur la mise en œuvre de la DCE. Lancement du processus de ré-examen.
- Fin 2019 : présentation du rapport au parlement européen

R
É
V

Si décision de faire une révision :

- 2020-2021 : Préparation d'un texte par la Commission
- Fin 2021 : Initiative de la Commission,
- 2021-2023 : Processus législatif (concertations, co-décision)
- Post 2024 : transposition du texte par les États membres.



Cadre, calendrier et positionnement de la Commission

Les positions de la Commission

- Pas de remise en question du cadre actuel,
- Les SDAGE 3ème cycle seront élaborés à **droit constant**
- **Autres plans de gestion après 2027** conformément à la DCE
- Vigilance de la Commission sur l'utilisation des **dérogations art 4(4) et 4(5)** pour le 3ème cycle
 - **Clarification de la notion de « conditions naturelles »**
 - **Risque de contentieux :**
 - **Projets**
 - **Adéquation des programmes de mesures aux pressions identifiées.**

Cadre, calendrier et positionnement de la Commission

Enjeux

- Décider de la stratégie à adopter pour les masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état en 2027 :
 - Dérogation pour objectif moins strict : travail sur le cadrage en GT SDAGE
 - Utilisation du report de délai pour conditions naturelles post-2027 (autorisé par la directive)
 - Utilisation des reports de délais pour faisabilité technique et coûts disproportionnés (non autorisé par la directive) – **validé en CNP – en attente de validation du cabinet**

Calendrier 2018 validé en CNP

- participation de président(s) de comité de bassin à la délégation Française pour la conférence eau de Vienne et interventions : travail en amont sur les éléments de langage à faire porter.
- organisation d'une réunion entre la DGENV et les présidents de CB en 2019
- Travail de sensibilisation des parlementaires européens
- Participation de la France à un groupe de travail informel entre les directeurs de l'eau européens



7 propositions communes « planification » validées en CNP

Proposition commune n° 1 : autoriser le report de délai après 2027 aussi pour faisabilité technique et coûts disproportionnés

Proposition commune n° 2 : prolonger la durée des cycles (passer de 6 ans à 10 ans)

Proposition commune n° 3 : assouplir la règle du paramètre déclassant, réviser le principe du « one out, all out ». Cela cache les progrès accomplis.

Proposition commune n° 4 : améliorer la cohérence avec les autres directives

Proposition commune n° 5 : alléger et simplifier le rapportage au strict suivi de la DCE

Proposition commune n° 6 : simplification de la consultation du public

Proposition commune n° 7 : affirmer l'importance de réduire les pressions et d'atteindre les objectifs environnementaux de la DCE pour accroître la résilience au changement climatique.

Calendrier de travail dans les groupes techniques

- travaux dans les GT DCE pour recenser les points suscitant un débat dans le texte de la DCE jusqu'à mi-septembre ;
- validation de la liste des points recensés en GT planification d'octobre ;
- validation en CNP de novembre.
- portage auprès de la commission européenne



Brainstorming

- Quels points bloquants ?
- Quelles difficultés dans l'application de la DCE ?
- Quelles améliorations souhaitées ?



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE